



APPEL À PROJETS COMMUN AGRICA, CHORUM, MSA

# Réussir l'accompagnement de la transition activité-retraite pour les travailleurs handicapés vieillissants des Esat \*

*Esat : Etablissement et service d'aide par le travail*

## → Contexte

L'allongement de la durée de vie est un « phénomène de société » qui n'exclut pas les personnes handicapées... mais à cause duquel elles « risquent d'être doublement condamnées à l'exclusion et peuvent rapidement, si nous n'y prenons garde, se trouver totalement isolées de la communauté ». (1)

Conscient de l'importance des enjeux, Chorum, dans le cadre de l'action sociale de la caisse CPM, a réuni un groupe de partenaires qualifiés sur le champ du handicap, prêts à mutualiser et développer les expériences de leurs structures pour approfondir les conditions de l'accompagnement du vieillissement et de la cessation d'activité des travailleurs handicapés, et construire des réponses opérationnelles.

Une recherche-action, soutenue par la MSA et Agrica et en partenariat avec dix associations du secteur du handicap, a ainsi été menée par le Cleirppa (Centre de liaison, d'étude, d'information et de recherche sur les problèmes des personnes âgées), de décembre 2004 à mars 2006. Elle a abouti à un rapport et à des recommandations traduisant les différents besoins repérés et les pratiques préconisées. Le rapport est téléchargeable sur le site [www.chorum.fr](http://www.chorum.fr).

L'appel à projets s'inscrit dans le programme d'action qui découle de ces travaux. Il a pour objectif de contribuer au développement de réponses diversifiées de proximité, permettant de satisfaire les attentes des personnes handicapées, fragilisées par des situations de rupture liées à la cessation d'activité, à la disparition des familles, à l'avancée en âge. ■

(1) Pierre Gougeon, *Les personnes handicapées vieillissantes*, CCAH, L'Harmattan, 2001.



## → Sélection des projets

- Après validation des dossiers reçus, le comité technique sélectionnera les candidatures qui seront présentées au jury.

Les instances de sélection seront composées de représentants d'Agrica, de la CPM et de la MSA.

Au moins un représentant des professionnels participera au comité technique, au moins un représentant des personnes handicapées participera au jury.

Dix projets au plus seront retenus.

## → Soutien des projets

### ● Financement

Chaque projet retenu recevra dans le cadre de l'appel à projets un financement maximal de 15 000 euros.

Selon sa politique propre, chaque caisse partenaire de l'appel à projets pourra accorder un soutien plus important à un ou plusieurs des projets retenus.

Le financement ne peut pas être utilisé pour du fonctionnement courant.

### ● Suivi

Le soutien des projets sera formalisé par une convention.

L'échange des pratiques et le soutien des projets seront par ailleurs confortés, au cours de l'élaboration et de la mise en oeuvre des actions, lors des réunions de responsables de projet.

## → Quels projets ?



- **Création ou évolution de dispositif, service, établissement, permettant l'accompagnement du projet de vie des travailleurs handicapés vieillissants des Esat et la réussite de la transition vers la retraite en prenant en compte, dans toutes leurs dimensions, les différentes étapes : amont, aval et cessation d'activité proprement dite.**

**L**e porteur de projet est un organisme sans but lucratif (association, mutuelle, fondation, établissement public tel un CCAS...).

Sont attendus :

- ▶ soit des projets avancés et structurés, qui abordent leur phase de démarrage, et dont les financements de base sont déjà trouvés ;
- ▶ soit des réalisations qui ont fait leurs preuves depuis au moins un an et ne dépendent pas de l'attribution du financement pour être pérennisées.

Selon la réglementation qui lui est applicable, le projet devra avoir été validé par le Crosms, ou avoir reçu un avis favorable de la Ddass ou du conseil général, ou avoir fait l'objet d'une délibération de l'instance compétente.

Il devra également garantir sa pérennité par son inscription dans les dispositifs offerts par la loi (le cas échéant, dispositif d'expérimentation) et être compatible avec les programmations départementales ou régionales.

Il aura un caractère innovant et offrira des possibilités de reproductibilité.

Il répondra aux critères dégagés par la recherche-action *Viellissement et cessation d'activité des travailleurs handicapés en Esat* :

- ▶ évaluation territorialisée des besoins,
- ▶ évaluation de l'ensemble des besoins de la personne, tenant compte de son parcours de vie,
- ▶ implication des personnes concernées,
- ▶ personnalisation, diversification et proximité des réponses,
- ▶ mise en oeuvre partenariale (acteurs du champ médico-social, ressources sociétales de droit commun telles que le transport, les loisirs...),
- ▶ implication des familles.

Le porteur de projet s'engagera, si cela est pertinent, à suivre le *Guide des bonnes pratiques* élaboré suite à la recherche-action, dont la trame est donnée en conclusion du rapport de la recherche-action (téléchargeable sur le site [www.chorum.fr](http://www.chorum.fr)). ■

## → Contenu du dossier

→ Le dossier de candidature (entre 5 et 15 pages) est présenté sur papier libre, selon le modèle ci-après ; toutes les rubriques doivent être complétées ; les dossiers non conformes ne pourront pas être examinés.

### ► Organisme porteur de projet

- Qualité et coordonnées
- Statuts
- Activités
- Date et références de l'agrément ou de l'autorisation
- Projet global de la structure
- Principes d'intervention
- Effectifs (salariés ; bénévoles)
- Bilan et compte de résultats des deux années précédentes, budget prévisionnel de l'année en cours

### ► Projet

- Titre du projet
- Qualité et coordonnées du responsable
- Résumé du projet
- Inscription dans le contexte local
- Constats et études préalables
- Objectifs : personnes concernées, résultats attendus
- Description du projet
- Explication de l'attention portée à l'expression propre de la personne handicapée
- Partenariats financiers et opérationnels
- Étapes de réalisation et échéancier
- Moyens nécessaires
- Plan de formation éventuel
- Modalités d'évaluation des résultats
- Budget (investissement et fonctionnement) et financements
- Préciser à quoi sera utilisé le financement si le projet est retenu



## → Communication

- Les projets soutenus seront valorisés lors de colloques ou par des publications.

Les porteurs de projet s'engagent à partager leur expérience avec d'autres créateurs.

## → Délais

- Date limite de dépôt des candidatures : **29 juin 2007.**
- Communication des résultats de la sélection : **début octobre 2007**

## → Modalités pratiques

- Les candidats adresseront leur dossier (selon modèle indiqué) en trois exemplaires

au plus tard le **29 juin 2007**  
(cachet de la poste faisant foi) à :

**Nicole Leclère,**  
chef de projet  
Ingénierie sociale  
Chorum  
56 à 60 rue Nationale  
75649 Paris cedex 13

ou par courriel, au plus tard également le **29 juin 2007**

à : [ephv@chorum.fr](mailto:ephv@chorum.fr)

## → Correspondants

- **Agrica**  
Dominique Ktorza  
[ktorza.dominique@groupagricar.com](mailto:ktorza.dominique@groupagricar.com)
- **Chorum**  
Séverine Marchais  
[severine.marchais@chorum.fr](mailto:severine.marchais@chorum.fr)
- **MSA**  
Pierre-Marie Bruneel  
[bruneel.pierre-marie@cmsa.msa.fr](mailto:bruneel.pierre-marie@cmsa.msa.fr)



Groupe **AGRICA**

## Le Groupe AGRICA s'engage pour la retraite, la prévoyance, la santé et l'épargne des salariés du monde agricole.

**N**euvième groupe de retraite et de prévoyance, le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié du monde agricole, soit 850 000 retraités et 1,47 million de cotisants répartis dans plus de 153 000 entreprises. L'ambition du groupe est

d'offrir un service performant dans le respect de certaines valeurs : la solidarité et l'engagement durable.

En plus de ses missions de base, le Groupe AGRICA met en oeuvre une politique d'action sociale volontaire et dynamique en faveur de ses

adhérents actifs et retraités. De plus, pour préparer l'avenir, le groupe se mobilise autour de grands projets pour apporter des réponses concrètes aux problèmes de la dépendance et de l'accueil des personnes dépendantes. ■



## Chorum, alliance de Médéric et de Mutualité Française Prévoyance, est le partenaire privilégié des structures et des salariés des secteurs de l'économie sociale.

**C**omptant parmi ses bénéficiaires quelque 180 000 salariés des établissements et services d'aide et de soins aux personnes inadaptées et handicapées, soit 90 % du secteur, Chorum, alliance de Médéric et de Mutualité Française Prévoyance, est le partenaire privilégié des structures et

des salariés du secteur du handicap pour leur protection sociale complémentaire.

Chorum travaille pour les acteurs du secteur du handicap... et avec eux.

Ses actions s'appuient sur les structures adhérentes pour rechercher et valoriser des solutions effi-

caces et de qualité au bénéfice des personnes fragilisées et de leurs proches.

Une façon pour Chorum de s'engager aux côtés des personnes handicapées pour faire vivre les valeurs de solidarité et d'attention à la personne. ■

*Cet appel à projets est mis en oeuvre dans le cadre de l'action sociale de la CPM, caisse de retraite Arrco du groupe Médéric.*



## La MSA gère la protection sociale du monde agricole. En outre elle met en place des services pour le milieu rural et développe des actions pour le faire vivre.

**L**a MSA, c'est la protection sociale du monde agricole. Les MSA proposent une offre globale de prestations sociales pour 4,5 millions de personnes protégées : exploitants, salariés agricoles, retraités agricoles et leurs familles.

**La MSA, c'est une offre de services pour le monde rural.** Elle développe

une action sanitaire et sociale diversifiée dans les territoires. Elle a mis en place de nombreux services qui améliorent la qualité de vie des habitants.

**La MSA, ce sont des actions pour faire vivre et développer le milieu rural.** Avec les acteurs des territoires, la MSA contribue à mettre en place des solutions adaptées comme

les réseaux gérontologiques, des haltes garderies ou des Marpa...

**La MSA, ce sont des structures décentralisées et de proximité.** La MSA repose sur une structure décentralisée de 49 entreprises. Son réseau comprend 27 000 élus, 2 000 administrateurs et 19 000 salariés. ■